

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025



Pour bâtir une ville inclusive



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	4
INTRODUCTION	5
PORTRAIT DE LA VILLE DE MASCOUCHE.....	6
ORGANIGRAMME.....	7
CADRE LÉGAL	8
NOTIONS	9
PROFIL DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	10
COMITÉ PORTEUR.....	11
GROUPE DE TRAVAIL	11
GROUPE DE CONSULTATION	12
RÉALISATIONS PASSÉES.....	13
BILAN DU PLAN D'ACTION 2024	15
PLAN D'ACTION 2025	33
TYPES DE MESURES	34
A – Promotion	35
B – Accessibilité aux services offerts	36
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi).....	40



D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations	41
E – Accessibilité à l’information et aux documents	43
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)	44
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles.....	45
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services).....	46
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires	47
REMERCIEMENTS.....	49





MOT DU MAIRE

En mon nom et de celui de mes collègues du conseil municipal, nous sommes fiers de vous présenter ce nouveau plan d'action pour les personnes handicapées, qui vise à rendre notre ville encore plus accessible et inclusive.

L'accessibilité est un droit fondamental que nous reconnaissons à l'intérieur même des orientations contenues dans notre plan stratégique de développement durable, un document phare qui guide chacune nos actions. Le défi d'une ville accessible pour tous, nous travaillons à le relever depuis plusieurs années et nous continuerons dans le même sens, comme en témoigne ce plan d'action.

Que ce soit en poursuivant l'adaptation de nos installations municipales ou en améliorant l'accessibilité des événements sur notre territoire, les exemples d'actions concrètes que nous posons sont nombreux et contribuent à lever les obstacles freinant l'intégration de tous dans notre communauté. C'est un travail en continu qui est réalisé afin de permettre à chacun, peu importe sa condition, d'avoir un milieu de vie qui correspond à ses besoins.

Aux premières lignes de la mise en œuvre de ce plan, il y a nos services municipaux, les partenaires et les organismes du milieu. Leur inestimable collaboration est essentielle afin que nous puissions offrir des services et un milieu de vie mieux adaptés aux besoins de chacun. Offrir une ville qui répond aux besoins de tous, c'est le travail de toute une collectivité !

Guillaume Tremblay
Maire de Mascouche



INTRODUCTION

Nous aspirons tous à faire de Mascouche une ville qui offre à chacun de ses citoyens l'opportunité de s'épanouir et de profiter pleinement des services répartis sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, nous avons le devoir de déployer des mesures facilitant le quotidien des personnes handicapées.

Les personnes en situation de handicap, qui ont certes des besoins plus spécifiques quant à l'accessibilité, doivent être considérées au même titre que les autres clientèles et bénéficier de services adaptés à leurs besoins.

L'accessibilité universelle demeure un défi constant qui implique de revoir nos façons de faire et poursuivre les investissements afin d'adapter nos installations et nos services.

En ce sens, la Ville de Mascouche adopte annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De façon générale, ce plan vise une accessibilité qui « favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers ».



PORTRAIT DE LA VILLE DE MASCOUCHE

En 2025, Mascouche célèbre 275 ans d'histoire, une étape marquante qui témoigne de son riche patrimoine, de son caractère familial et de son engagement envers un développement durable. Avec une population de 54 540 habitants répartis sur 106,64 km², Mascouche offre un milieu de vie accueillant et dynamique, où il fait bon vivre, travailler et se divertir. Ses parcs, ses nombreux sentiers et ses espaces verts invitent les citoyens à adopter un mode de vie actif et connecté à leur environnement.

Située dans la région de Lanaudière, Mascouche fait partie intégrante de la Communauté métropolitaine de Montréal. Stratégiquement positionnée à la croisée des autoroutes 25 et 640, la ville se distingue par son équilibre harmonieux entre urbanité et grands espaces naturels.

Mascouche, c'est une ville qui place la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens au cœur de ses priorités.

Population

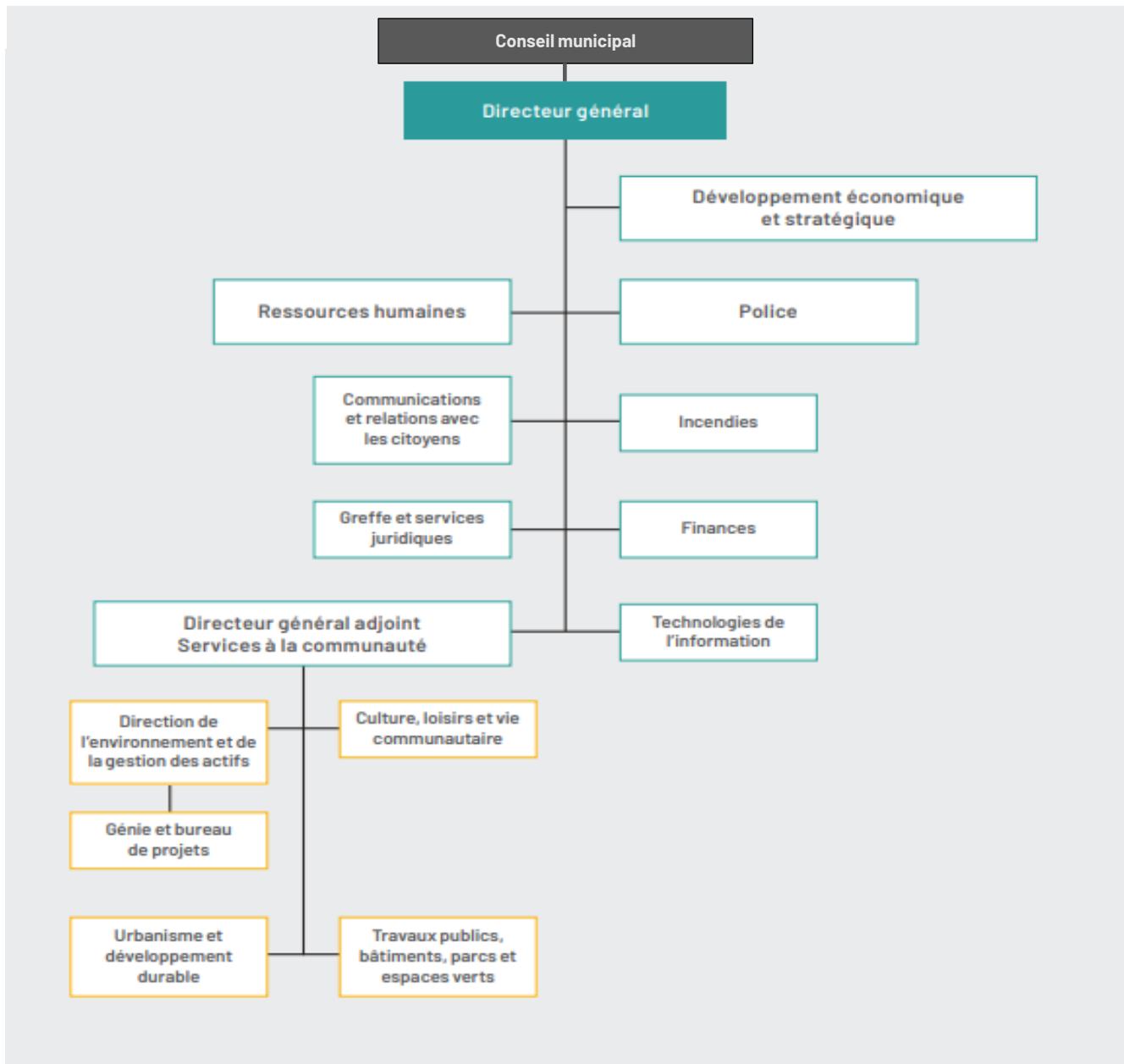
- Population : 54 540
- Âge moyen de la population : 40 ans
- Projection de population pour 2031 : 58 805
- Projection des ménages pour 2031 : 22 990
- 60 % de la population a moins de 45 ans
- Densité de la population au km² : 436,4 (2016)

Territoire

- Date de constitution : 1^{er} juillet 1855
- Obtention du statut de municipalité : 9 janvier 1971
- Gentilé : Mascouchois, Mascouchoise
- Région administrative : Lanaudière
- MRC : Les Moulins (Terrebonne | Mascouche)
- Division de recensement (Canada) : Les Moulins (64)
- Communauté métropolitaine : Communauté métropolitaine de Montréal
- Districts électoraux municipaux : 8
- Superficie totale : 106,64 km²
- Zone agricole : 73 %
- Milieux naturels : 37 %



ORGANIGRAMME



CADRE LÉGAL

Conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), la Ville de Mascouche s'engage fermement à la mission de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin de veiller au respect des principes et des règles énoncées de cette loi.

En outre, la Ville de Mascouche a la responsabilité de produire et de diffuser au grand public un plan d'action et un bilan annuellement dans le but de réduire les défis rencontrés à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire en fonction de l'article 61.1. qui est reproduit ci-après:

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

La Ville de Mascouche s'engage donc à travailler en concertation avec des organismes, des citoyens et des acteurs clés dans le but d'identifier des obstacles que rencontrent les personnes handicapées sur son territoire. Le présent plan d'action cible des mesures prévues pour l'année 2024 à 2025 et il contient un bilan qui englobe l'état des actions de la période 2023 à 2024. Aussi, ce plan souligne l'engagement de la Ville de Mascouche dans son profond désir de contribuer significativement à l'intégration et à la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Développement durable

Dès 2016, afin d'accroître l'importance accordée au plan d'action et d'assurer la réalisation des actions, nous avons inclus un objectif spécifiquement lié aux personnes en situation de handicap dans le Plan stratégique de développement durable (PSDD). Il s'agit d'un document phare pour la municipalité, puisqu'il a pour but de fixer des orientations et des objectifs à long terme basés sur une vision qui respecte les principes du développement durable.

Avec le PSDD 2021-2025, la Ville de Mascouche entend mettre en œuvre une majorité d'actions concrètes qui comprennent pour la plupart de nouveaux services, activités ou infrastructures qui bénéficieront directement aux citoyens. En effet, le Plan stratégique de développement durable (PSDD) met l'accent sur le service à la clientèle et l'amélioration globale des conditions de vie des Mascouchois.



NOTIONS

Personne handicapée

Selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), une personne handicapée est :

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Cette notion concerne toutes les catégories de personnes ayant une déficience, peu importe le genre et le groupe d'âge.

Déficience et incapacité

Une déficience concerne une caractéristique physique de la personne (ex. : déficience du système auditif, musculaire, etc.) qui entraîne une incapacité ou plus. L'incapacité se traduit par une diminution de la capacité d'une personne soit pour réaliser une activité ou pour fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique (ex. : une déficience du système auditif mène à une incapacité auditive, une déficience du système musculaire peut provoquer une incapacité à la marche)¹. Elle doit être significative, persistante et causer des défis dans les activités courantes, temporaires ou légères pour correspondre à la définition des personnes handicapées. Les types d'incapacités concernent la vision, l'audition, la mobilité, la flexibilité, la dextérité, la douleur, l'apprentissage, le développement, la santé mentale et la mémoire. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est définie comme le caractère d'un produit, d'un procédé, d'un service, de l'information ou de l'environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents².

En d'autres mots, une personne ayant une déficience provoquant une incapacité significative et persistante peut se retrouver en situation de handicap en fonction des obstacles rencontrés dans certains éléments qui composent l'environnement en question.

¹ Québec, Soutien à la participation sociale des personnes handicapées, (consulté le 4 février 2025), disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/definition-personne-handicapee#c224466>

² Langevin, Rocque, Chalhouni et Ghorayeb, Groupe DÉFI Accessibilité (GDA), Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal – Accessibilité universelle et designs contributifs, 2011 (version 5.3), disponible à l'adresse <https://www.umontreal.ca/>



PROFIL DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Selon des données diffusées dans le site Web du Gouvernement du Québec, près de 21% des Québécois, âgés de 15 ans ou plus, vivant en ménage privé ont une incapacité, ce qui représente en moyenne 1 422 020 personnes en 2022³. De plus, le taux d'incapacité parmi la population de 0 à 17 ans de la région de Lanaudière a connu une hausse significative de 22.1 % par rapport à la moyenne nationale selon une étude réalisée en 2021. Le nombre de jeunes affectés, de cette tranche d'âge, se situe à 24 770⁴.

Quelques faits saillants :

- Le taux d'incapacité est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (23,6 % contre 18,2 %);
- Les personnes avec incapacité sont plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre seules, à ne pas avoir de diplôme d'études secondaires et à être sans emploi (en proportion);
- Les personnes avec incapacité appartiennent aussi plus souvent à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu;
- Ce profil est généralement encore moins favorable pour les personnes ayant une incapacité très grave que pour celles ayant une incapacité légère.

³ Québec, Soutien à la participation sociale des personnes handicapées, (consulté le 4 février 2025), disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/definition-personne-handicapee#c224466>

⁴ Statistique Canada, 2024



COMITÉ PORTEUR

Les membres du comité porteur du plan d'action à l'égard des personnes handicapées sont :

- Bertrand Lefebvre, élu, membre du conseil municipal
- Elyse Lafortune, chef de division du développement culturel et social, Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
- Cherifa Boujallabia, régisseuse communautaire, Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire

GROUPE DE TRAVAIL

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire offre un soutien, soit en groupe ou personnalisé, auprès des directions et des représentants au sein des services municipaux pour assurer la mise en place des mesures du plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Le groupe de travail est composé d'un représentant des services municipaux suivants :

- Police
- Prévention des incendies
- Finances
- Ressources humaines
- Communications et relations avec les citoyens
- Greffe et services juridiques
- Environnement et de la gestion des actifs
- Génie
- Urbanisme et développement durable
- Culture, loisirs et vie communautaire
- Travaux publics, bâtiments, parcs et espaces verts



GROUPE DE CONSULTATION

Le groupe de consultation comprend des représentants des services municipaux, des organismes du milieu communautaire qui œuvrent avec la clientèle concernée, des associations (ex. : loisirs, personnes sourdes) ainsi que des personnes handicapées à titre de citoyen (ex.: mobilité réduite, visuelle, auditive, etc.). De plus, deux personnes interprètes de la langue française et des signes québécois sont également présentes, à titre de soutien.

Description de la démarche

Les membres du comité porteur du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire organisent annuellement avec le groupe de consultation afin de déterminer les mesures à développer pour la réalisation du prochain plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

La première partie de la rencontre est semi-dirigée. L'objectif est d'offrir une occasion au personnel des services municipaux de consulter, en lien à leur offre de service, les participants provenant de l'externe. Le but est de découvrir les défis rencontrés et les pistes de solutions ainsi que d'accroître leur connaissance en lien au service concerné.

Pour ce faire, les personnes participantes (ex. : organismes, partenaires, etc.) sont divisées en sous-groupe et sont assignées à une table tout au long de la rencontre. Il est important de mentionner que les interprètes sont regroupés avec les personnes sourdes et malentendantes. Aussi, le personnel des services municipaux est divisé en sous-groupe qui sont assignés à une table de sous-groupe de participants pour débiter des discussions pour une durée déterminée. Une fois le temps écoulé, les sous-groupes des membres des services municipaux sont invités à effectuer une rotation de table pour consulter le prochain sous-groupe de participants dans le but d'appliquer le même exercice. Cette démarche est répétée jusqu'au moment où tous les participants ont été consultés.

La deuxième partie de la rencontre est non dirigée. Le personnel des services municipaux et les personnes provenant de l'externe sont invités à poursuivre leur discussion avec les personnes de leur choix pour bonifier des idées, soulever d'autres enjeux non témoignés, connaître davantage les réalités de chacun.

Résultats de la rencontre de consultation

En 2024, la rencontre a été tenue le 18 juin et une évaluation a été effectuée auprès du grand groupe des deux catégories. Les résultats démontrent un taux de satisfaction élevé et un intérêt marqué pour poursuivre la démarche et augmenter la durée des prochaines de rencontres de consultation. En parallèle, les objectifs ont été atteints avec succès : créer des liens entre les personnes non jointes, favoriser le lien de rapprochement, accroître une meilleure compréhension des réalités, développer une prise de conscience, favoriser le sentiment d'appartenance, de participation, d'appropriation au plan d'action et bien plus encore.



RÉALISATIONS PASSÉES

2015

Lors de la table de concertation, l'analyste en circulation du service de police était présent et a répondu aux diverses questions à la suite des changements effectués sur le territoire : durée de traverse et configuration des feux de circulation.

2016

L'année 2016 fut marquée par une action digne de mention par l'Office des Personnes Handicapées du Québec, soit les séances de sensibilisation auprès des jeunes des camps de jour, organisées par le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

2016-2017

La Ville de Mascouche a créé le Comité consultatif culture, loisirs et vie communautaire regroupant des citoyens, des élus et un cadre. Ce comité s'est impliqué dans une perspective de vitalité du plan d'action en 2016 et 2017.

2018-2019

Ces années ont été ponctuées de changements organisationnels au sein de plusieurs services de la Ville, ce qui a occasionné un statu quo sur les mesures en lien avec le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2020

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire regroupe l'ensemble des loisirs, soit : les sports, les camps de jour, les événements, la bibliothèque, etc. La Ville de Mascouche a le désir de marquer l'année en améliorant la structure des camps de jour et le service d'accompagnement. Toutefois, le contexte de pandémie nous oblige à déplacer certaines actions à l'année 2021.

2021

Le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire a consulté et commenté les plans d'aménagement et de construction de lieux publics afin de s'assurer de l'accessibilité de ceux-ci.

2022

Plusieurs actions ont été réalisées afin d'améliorer le service d'accompagnement en camp de jour. Notons également l'inauguration du programme Biblio-jeux.



2023

Réparation des trottoirs entourant le Pavillon du Grand-Coteau et mise aux normes de la signalisation et du lignage des cases de stationnements réservées aux personnes handicapées. Une rencontre de consultation a été réalisée le 4 juillet 2023 auprès des partenaires, des organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap dans le cadre de la production du prochain plan d'action. Une rencontre de groupe de travail auprès des représentants des différents services de la Ville a été tenue le 18 juillet 2023.

2024

En date du 18 juin 2024, une consultation a été réalisée entre des représentants des services municipaux, des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des acteurs clés et des citoyens vivant avec une condition pour la production du prochain plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025. La Bibliothèque Bernard-Patenaude a diffusé de nouvelles fonctionnalités : affichage des métadonnées liées à l'accessibilité des livres numériques et filtrage par critères d'accessibilité. Les programmes et les services adaptés, offerts par la Ville, sont inscrits dans la plateforme Web de l'Accompagnateur. De plus, il a été possible de réaliser des mesures non prévues au plan d'action 2024, parmi lesquelles on retrouve :

- Des rencontres ponctuelles ont eu lieu entre le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, la Société de développement et d'animation de Mascouche et une citoyenne à mobilité réduite pour évaluer des plans et des projets afin de minimiser les obstacles, de bonifier et d'adapter certaines orientations;
- Mise en service du prêt de matériel adapté pour la pratique d'activités sportives au parc du Grand-Coteau (été, hiver) et un nombre d'équipement offert plus grand que prévu;
- Achat et installation des balançoires accessibles dans le parc de Pontoise.



BILAN DU PLAN D'ACTION 2024



TYPES DE MESURES

A – Promotion;

B – Accessibilité aux services offerts;

C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi);

D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations;

E – Accessibilité à l'information et aux documents;

F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile);

G – Approvisionnement en biens et en services accessibles;

H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services);

I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
A – Promotion				
Les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sont méconnus.	Promouvoir les programmes et les services adaptés de la Ville.	1. Inscrire les programmes et les services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web L'accompagnateur.	L'inscription est réalisée et la fiche est complétée.	Culture et vie communautaire Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Site Web : Ville de Mascouche L'accompagnateur
Les services adaptés offerts à la bibliothèque sont méconnus.	Promouvoir les services adaptés offerts à la bibliothèque.	2. Diffuser le service d'affichage des métadonnées liées à l'accessibilité des livres numériques ainsi que l'option de filtrer une recherche par critères d'accessibilité maintenant disponible sur la plateforme Prenumerique.ca et dans l'application.	Le service est diffusé.	Culture et vie communautaire Communication et relations avec les citoyens Janvier 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Site Web: Accessibilité Ville de Mascouche
Les mesures incluses au plan d'action sont méconnues des citoyens.	Promouvoir les mesures favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.	3. Diffuser annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans les outils de communications municipaux.	Le plan d'action est diffusé.	Communications et relations avec les citoyens Février 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les lieux accessibles et partiellement accessibles sont méconnus.	Promouvoir les lieux et services accessibles.	4. Promouvoir les lieux accessibles et partiellement accessibles dans les outils de communication municipaux.	La diffusion des lieux accessibles et partiellement accessibles est réalisée.	Communications et relations avec les citoyens Mars 2024 ÉTAT : Partiellement réalisé et reporté en 2025 COMMENTAIRE : Une mise à jour a été effectuée sur le site Web de la Ville de Mascouche pour les parcs du Grand-Coteau et Métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche. De plus, un pictogramme "partiellement accessible" est affiché à la bibliothèque Bernard-Patenaude et au Petit Pavillon.
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	5. Publier une chronique sociale afin de promouvoir les organismes dans les outils de communications municipaux.	La chronique sociale est publiée.	Communications et relations avec les citoyens Culture et vie communautaire Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025 COMMENTAIRE : Deux chroniques en lien à d'autres thématiques ont été diffusées en 2024.
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	6. Référer les citoyens vers les organismes.	Les préposées du Bureau du citoyen réfèrent les citoyens vers les organismes appropriés.	Communications et relations avec les citoyens Mai 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
B – Accessibilité aux services offerts				
Il n’y a pas d’équipement adapté disponible pour accéder aux sentiers.	Rendre les parcs municipaux, leurs mobiliers et équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille.	7. Instaurer un système de prêt gratuit de fauteuil roulant adapté DAHÜ.	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Culture et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Plus de 40 prêts du fauteuil roulant adapté DAHÜ entre le mois de juin et octobre 2024.
Le service de transport collectif et de transport adapté ne répond pas aux besoins des citoyens en situation d’handicap.	Rendre le transport collectif et les infrastructures municipales de transport plus accessible aux personnes handicapées.	8. Sensibiliser EXO afin que les besoins soient pris en compte dans le plan de développement de l’accessibilité d’EXO en vue de répondre à l’article 67 de la loi.	Une communication est établie et les besoins transmis à EXO.	Environnement et gestion des actifs Décembre 2024 ÉTAT : Non réalisé COMMENTAIRE : EXO a été invité à la rencontre de consultation annuelle mais aucun membre ne pouvait être présent.
Il n’y a aucun protocole qui encadre l’offre de camp de jour spécialisé.	Maintenir le soutien aux organismes pour la mise en place de camp de jour pour les personnes avec des besoins particuliers.	9. Établir des protocoles d’entente avec les organismes du milieu afin d’encadrer le soutien pour la mise en place des camps de jour spécialisés.	Les protocoles sont signés afin d’offrir du soutien aux organismes du milieu pour la mise en place de camps de jour spécialisés.	Culture, loisirs et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Non réalisé et reporté en 2025
Les enfants à besoins particuliers ont besoin d’accompagnement pour participer aux	Accueillir les enfants à besoins particuliers lors du camp de jour estival.	10. Offrir un service d’accompagnement spécialisé lors du camp de jour estival via le mandataire du service.	Le programme d’accompagnement est offert aux enfants à besoins particuliers	Culture, loisirs et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
activités régulières du camp de jour estival.			durant les 8 semaines du camp de jour.	
Les besoins des enfants neuro-atypiques ne sont pas comblés dans le programme régulier du camp de jour.	Accueillir les enfants neuro-atypiques lors du camp de jour estival.	11. Soutenir l'Association Panda Lanaudière dans l'offre de service d'un camp de jour adapté.	L'Association Panda Lanaudière offre 6 à 8 semaines de camp de jour adapté.	Culture, loisirs et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Non réalisé et reporté en 2025 COMMENTAIRE : Non réalisé en raison d'un manque de ressource financière de l'organisme.
Le Bureau du citoyen, situé à l'hôtel de ville, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou présentant des déficiences.	Avoir un Bureau du citoyen accessible aux personnes handicapées, doté d'un centre d'appels centralisé de type 311 et de guichets multiservices.	12. Évaluer la faisabilité technologique et les ressources financières requises pour implanter des solutions technologiques permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au Bureau du citoyen à distance.	Le rapport et les recommandations sont présentés à la Direction générale.	Communications et relations avec les citoyens Technologies de l'information Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025
Le Bureau du citoyen, situé à l'hôtel de ville, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite ou	Avoir un Bureau du citoyen accessible aux personnes handicapées, doté d'un centre d'appels centralisé de type 311 et de guichets multiservices.	13. Évaluer la pertinence d'ajouter des interphones aux guichets pour les personnes malentendantes.	Les résultats de l'étude ou les recommandations d'un organisme spécialisé sont déposés et analysés.	Communications et relations avec les citoyens Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Les évaluations ont été réalisées avec des interphones peu coûteux, mais les résultats sont non concluants.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
présentant des déficiences.				
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	14. Développer, avec les organismes mandataires, des stratégies à mettre en place pour favoriser l'accessibilité aux événements.	Le Festival Grande Tribu et la Fête nationale sont dotés de stratégies favorisant l'accessibilité.	Culture et vie communautaire Juillet 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu COMMENTAIRE : Consultation à l'interne effectuée entre les représentants du service, la SODAM et une citoyenne à mobilité réduite.
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	15. Réserver et aménager une portion du site de l'événement afin qu'elle soit accessible pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	La Fête nationale est dotée d'un espace réservé et aménagé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	Culture et vie communautaire Juillet 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	16. Offrir des toilettes mobiles adaptées lors des grands événements et installer des affiches pour les identifier.	Les toilettes adaptées sont disponibles et identifiées lors des grands événements.	Culture et vie communautaire Communications et relations avec les citoyens Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu COMMENTAIRE: Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	17. Promouvoir les espaces réservés et aménagés pour les personnes handicapées.	La promotion et l'affichage des espaces réservés pour les personnes handicapées sont réalisés.	Culture et vie communautaire Communications et relations avec les citoyens Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu COMMENTAIRE : Affichage, sur le site Web de la Ville de Mascouche, durant l'événement et des mentions dans l'événement Web et dans la promotion Facebook de la Fête nationale, à titre d'exemple.
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	18. Procéder à l'achat de boîtes de type "lunch" compostables qui facilite le transport pour les personnes à mobilité réduite lors de l'achat d'un repas à un kiosque lors d'événements.	L'achat de boîtes de type "lunch" compostables, qui facilite le transport pour les personnes à mobilité réduite, est effectué.	Culture et vie communautaire Novembre 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE: Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action.
Il n'y a pas de balançoires accessibles au parc de Pontoise pour des citoyens en situation de handicap du voisinage.	Rendre le parc de Pontoise accessible au niveau des balançoires pour le voisinage en situation de handicap.	19. Procéder à l'achat des balançoires accessibles.	L'achat des balançoires accessible est effectué.	Culture, loisir et vie communautaire JUIN 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE: Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Il n'y a pas de balançoires accessibles au parc de Pontoise pour des citoyens en situation de handicap du voisinage.	Rendre le parc de Pontoise accessible au niveau des balançoires pour le voisinage en situation de handicap.	20. Effectuer l'installation des balançoires accessibles.	Les balançoires accessibles sont installées dans le parc de Pontoise.	Culture, loisir et vie communautaire JUIN 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE: Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action.
Il n'y a pas d'équipement adapté disponible pour accéder aux sentiers.	Rendre les parcs municipaux, leurs mobiliers et équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille.	21. Intégrer les fauteuils roulants (Trackz et le vélo électrique), de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées de Lanaudière, dans le système de prêt gratuit.	Les équipements suivants sont intégrés dans le système de prêt gratuit et publicisés : Trackz, Trackzion, vélo électrique, vélo tricycle électrique, Trackz-ski, Lugiglace/Adapto-glace et Kartus-ski.	Culture et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE: Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action. De plus, le nombre d'équipements est supérieur à celui estimé.
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi)				
Le Service des ressources humaines manquent de connaissances sur l'accueil et l'intégration en emploi des personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	22. Tenir une rencontre d'information et de sensibilisation entre l'équipe du Service des ressources humaines et Essor II.	La rencontre est tenue.	Ressources humaines ÉTAT : Reporté en 2025 COMMENTAIRE : La rencontre n'a pas eu lieu en raison d'un changement organisationnel au niveau de la direction du Service des ressources humaines en 2024.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
La directive de recrutement ne favorise pas les lieux d'affichage accessibles aux personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	23. Actualiser la directive de recrutement en ciblant les babillards qui favorisent l'inclusion et la diversité.	La directive est mise à jour.	Ressources humaines Décembre 2024 ÉTAT : Partiellement réalisé et reporté en 2025 COMMENTAIRE : La directive sera partagée en 2025. Toutefois, les affichages se font sur tous les babillards, incluant ceux accessibles à tous dès 2024.
D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations				
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	24. À partir des recommandations du rapport de Kéroul, poursuivre la réalisation de travaux au Pavillon du Grand-Coteau, au Petit Pavillon et à la Bibliothèque Bernard-Patenaude.	Les travaux sont réalisés.	Travaux publics, bâtiments, parcs et espaces verts Décembre 2024 ÉTAT : Partiellement réalisé et reporté en 2025 COMMENTAIRE : Certaines recommandations ont été appliquées (Ex.: Installation d'un système d'ouverture automatique des portes (salles de bain et entrée) au Petit Pavillon ainsi qu'à l'entrée de l'Hôtel de ville).
Le comptoir d'accueil de la bibliothèque Bernard-Patenaude n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	25. Construire un nouveau comptoir d'accueil à la bibliothèque Bernard-Patenaude permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.	Le nouveau comptoir est installé.	Culture et vie communautaire Janvier 2024 ÉTAT : Réalisé



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les cafés-terrasses relevant du domaine public ne sont pas toujours accessibles.	Rendre accessibles universellement les cafés-terrasses.	26. Adapter la réglementation des cafés-terrasses en exigeant l'accessibilité universelle (Règlement 1103 art. 128.1.)	La réglementation est adaptée et appliquée.	Urbanisme et développement durable Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025
Il manque des cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	Augmenter le nombre de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	27. Adapter la réglementation municipale afin d'ajouter une exception particulière pour les résidences pour personnes âgées (RPA).	La réglementation est adaptée et appliquée.	Urbanisme et développement durable Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025
Les besoins des personnes handicapées ne sont pas automatiquement considérés dans l'élaboration des projets.	S'assurer de considérer les besoins des personnes handicapées lors des projets d'infrastructures urbaines.	28. Inclure une réflexion quant aux mesures pouvant être mises en place lors des travaux municipaux dès l'étape de l'élaboration des besoins.	Les besoins des personnes handicapées sont considérés dans les projets de feux de circulation (boul. Mascouche / ch. des Anglais, av. de l'Esplanade / av. de la Gare).	Génie Décembre 2024 ÉTAT : En continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Il n'y a pas d'outil de conception et d'aménagement accessible au sein du Service du génie pour considérer les besoins des personnes handicapées.	S'assurer de considérer les besoins des personnes handicapées lors des projets d'infrastructures urbaines.	29. Recenser les outils disponibles dans le but d'amorcer la rédaction de guides de conception et de directives dans le cadre des projets d'infrastructures urbaines.	La recension des outils et la rédaction du guide sont réalisées.	Génie Avril 2024 ÉTAT : Réalisé
L'église de Saint-Henri-de-Mascouche n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.	Assurer l'accessibilité des lieux lors d'activité.	30. Assurer l'installation d'une rampe d'accès à l'Église de Saint-Henri-de-Mascouche lors de la tenue d'activités culturelles municipales.	Une rampe d'accès est installée lors des activités culturelles municipales.	Culture et vie communautaire Décembre 2024 ÉTAT : Partiellement réalisé en début 2024 COMMENTAIRE : Comme le bâtiment n'est pas une propriété municipale, la régisseuse culturelle a sensibilisé le Festival de Lanaudière au manque d'accessibilité de l'Église Saint-Henri-de-Mascouche.
E – Accessibilité à l'information et aux documents				
Les outils de communication de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	31. Appliquer les normes graphiques incluant des mesures favorisant l'accessibilité et la lisibilité dans les outils de communication.	Les normes graphiques sont appliquées.	Communications et relations avec les citoyens Décembre 2024 ÉTAT : En continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les outils de communication de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	32. Évaluer les coûts, rechercher des firmes spécialisées et procéder au diagnostic de nos outils de communication.	Le diagnostic est réalisé et les outils de communications sont modifiés.	Communications et relations avec les citoyens Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025 COMMENTAIRE : En raison d'un manque financier.
Les services sont offerts uniquement à l'oral ou à l'écrit, excluant le langage des signes.	Rendre les services municipaux accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.	33. Offrir un service d'interprétariat aux citoyens ayant une incapacité auditive, sur demande.	Le service est offert.	Culture et vie communautaire Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu COMMENTAIRE : Des ressources financières ont été réservées afin d'offrir un service d'interprétariat sur demande (Ex.; Lors d'une consultation pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées entre la Ville et les citoyens en situation de handicap).
Les rencontres de consultation pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées sont principalement offertes à l'oral ou à l'écrit, excluant le langage des signes en 2022 et les années antérieures.	Rendre les services municipaux accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.	34. Offrir un service d'interprétariat aux citoyens ayant une incapacité auditive lors des rencontres de consultation pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Le service est offert.	Culture et vie communautaire Juin 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu COMMENTAIRE : Nouvelle mesure non prévue au précédent plan d'action. De plus, cette mesure a été réalisée en 2023, mais n'a pas été inscrite dans le plan d'action et le bilan de cette même année.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)				
Les employés manquent de connaissances sur les façons de communiquer avec une personne sourde ou malentendante.	Outiller les employés municipaux afin de faciliter la communication avec une personne sourde ou malentendante en situation d'urgence.	35. Produire des cartes de communication en situation d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes adaptées pour les Services de police et de prévention des incendies	Les cartes de communication en situation d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes sont produites.	Communications et relations avec les citoyens Police Prévention des incendies Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles				
Aucun équipement spécialisé n'est offert sur le territoire.	Offrir des équipements pour de la pratique libre dans les sentiers du parc du Grand-Coteau.	36. Évaluer la possibilité de conclure une entente avec l'ARLPHL pour offrir le prêt d'équipement adapté pour de la pratique libre au Parc du Grand-Coteau.	L'entente est signée et le système de prêt est opérationnel.	Culture et vie communautaire JUIN 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Une entente a été conclue avec l'ARLPHL pour offrir le Trackz, Trackzion et un vélo tricycle en prêt gratuit. Une deuxième entente a été réalisée, en décembre 2024, pour ajouter trois équipements hivernaux (ex. : Trackz-ski, Lugiglace/Adapto-glace, Kartus-ski). Une diffusion a été réalisée pour les équipements et la démarche de prêt.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les employés municipaux ont une méconnaissance de l'approvisionnement accessible.	Outiller les services requérants et accroître leurs connaissances en matière d'approvisionnement accessible.	37. Inclure davantage d'information dans la politique d'approvisionnement concernant l'accessibilité universelle.	La politique est bonifiée.	Finances Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025 COMMENTAIRE : En raison d'un changement organisationnel au sein du service.
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services)				
Les exigences contenues dans les règlements d'urbanisme sont moindres que les normes et pratiques actuellement en vigueur en matière d'accessibilité.	S'assurer que les règlements d'urbanisme soient conformes aux normes et bonnes pratiques en matière d'accessibilité dans un contexte changeant.	38. Réviser et bonifier les règlements d'urbanisme afin d'ajuster les exigences en matière d'accessibilité.	Les règlements d'urbanisme sont révisés, bonifiés et adoptés.	Urbanisme et développement durable Décembre 2024 ÉTAT : Reporté en 2025
Les exigences en matière d'accessibilité universelle sont méconnues des promoteurs et des entrepreneurs.	Accompagner les promoteurs et les entrepreneurs afin de s'assurer de la connaissance et la compréhension des exigences en matière d'accessibilité universelle.	39. Offrir un soutien adapté et inciter les promoteurs à appliquer les normes en matière d'accessibilité universelle lors de construction de nouvelles unités d'habitation par l'application du règlement	L'information concernant le règlement « Construction durable et normes minimales de construction » est diffusée aux promoteurs et entrepreneurs.	Urbanisme et développement durable Décembre 2024 ÉTAT : En continu COMMENTAIRE : Une brochure est partagée aux promoteurs et entrepreneurs de projet de construction.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
		« Construction durable, normes minimales de construction ».		
Les exigences concernant les cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont méconnues ou ignorées.	S'assurer que la réglementation soit respectée.	40. Vérifier que les cases pour personnes à mobilité réduite soient identifiées de manière conforme et que la quantité minimale soit respectée dans le cadre de projets de nouvelle construction ou de réaménagement d'aires de stationnement.	L'application de la réglementation est respectée pour les projets de nouvelle construction et de réaménagement d'aires de stationnement.	Urbanisme et développement durable Décembre 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu
Les coûts des déclarations de travaux constituent un obstacle à l'accessibilité.	Maintenir la gratuité des déclarations de travaux facilitant les projets de rénovations permettant notamment l'accessibilité universelle.	41. Conserver la gratuité pour les rénovations intérieures qui font dorénavant l'objet d'une déclaration de travaux.	La gratuité des services est maintenue.	Urbanisme et développement durable Avril 2024 ÉTAT : Réalisé et en continu
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires				
La ligne téléphonique 211, soit le Centre de référence des services sociaux et communautaires, est méconnue.	Informar les employés municipaux sur le Centre de référence des services sociaux et communautaires.	42. Diffuser l'information du service de référence 211 sur l'Intranet	Les citoyens sont référés au service 211.	Culture et vie communautaire Décembre 2024 ÉTAT : Partiellement réalisé et reporté en 2025 COMMENTAIRE : Report pour la promotion du service 211 sur le site Internet de la Ville de Mascouche et sur les tableaux d'affichage électronique.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Le Portail Solidaire, service d'accueil, de référencement et accompagnement personnalisé, est méconnu.	Informer les employés municipaux sur les services du Portail Solidaire.	43. Diffuser l'information du Portail Solidaire sur l'Intranet.	Les citoyens sont référés vers le Portail Solidaire.	<p>Culture et vie communautaire</p> <p>Décembre 2024</p> <p>ÉTAT : Partiellement réalisé et reporté en 2025</p> <p>COMMENTAIRE : Concernant le report, Le Portail Solidaire a connu un imprévu organisationnel et certaines orientations sont en pause.</p> <p>Toutefois, une présentation des services auprès de la direction du Service des communications et relations avec les citoyens a été effectuée en janvier 2024 avec un représentant du Portail Solidaire.</p>
Les organismes manquent de connaissances ou d'expertise sur la réalité des personnes handicapées.	Sensibiliser les responsables des organismes sportifs et de loisirs à la réalité des personnes handicapées.	44. Offrir une formation par Kéroul ou l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Lanaudière (ARPHL) aux organismes sportifs et de loisirs afin de les sensibiliser à la réalité des personnes handicapées (choix du lieu de l'activité, disposition de la salle, type d'équipement sur le marché, etc.).	La formation est suivie par au moins une personne de chaque organisme.	<p>Culture et vie communautaire</p> <p>Décembre 2024</p> <p>ÉTAT : Reporté en 2025</p> <p>COMMENTAIRE : L'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Lanaudière (ARPHL) a été approchée. Une date et une formation avaient été sélectionnées. Cependant, l'invitation n'a pas été effectuée aux organismes en raison d'un court délai.</p>



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	État de réalisation et commentaires
Les employés de la bibliothèque manquent de connaissances en ce qui concerne les personnes présentant un trouble mental.	Sensibiliser les employés de la bibliothèque sur les actions à mener en présence d'une personne présentant un trouble mental.	45. Offrir un atelier de sensibilisation aux employés de la bibliothèque.	L'atelier de sensibilisation est effectué auprès du personnel de la bibliothèque.	Culture et vie communautaire JANVIER 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : La formation "Mieux comprendre les personnes en santé mentale et mieux intervenir" a été donnée par Habitat Lanaudière.
Les employés municipaux ne possèdent pas tous des connaissances sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Améliorer les connaissances des employés sur les défis rencontrés par les personnes handicapées par rapport aux champs d'intervention municipaux.	46. Consulter les personnes handicapées, leur entourage et les organismes œuvrant avec cette clientèle pour savoir comment la Ville pourrait réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.	Une consultation est réalisée et les employés sont mieux outillés pour élaborer le prochain plan d'action.	Culture et vie communautaire JUIN 2024 ÉTAT : Réalisé COMMENTAIRE : Une rencontre de consultation a eu lieu entre des représentants de chaque Service municipal, des organismes œuvrant avec une clientèle en situation de handicap et des citoyens vivant avec une ou des conditions (Ex : personne à mobilité réduite, personne mal voyante, personne mal entendante et sourde).
Les employés du service de l'environnement et du développement durable détiennent peu de connaissances sur les besoins des personnes handicapées.	Accroître les connaissances des employés du Service de l'environnement et du développement durable par rapport aux différents types de handicap et aux besoins des personnes handicapées afin d'intervenir adéquatement.	47. Former les employés du service de l'environnement et du développement durable par rapport aux différents types de personnes handicapées et participer à une rencontre de consultation.	Une formation et une rencontre de consultation sont tenues avec les employés du Service de l'environnement et du développement durable.	Environnement et gestion des actifs Décembre 2024 ÉTAT : Abandonné COMMENTAIRE : En raison d'une restructuration organisationnelle.



PLAN D'ACTION 2025



TYPES DE MESURES

A – Promotion;

B – Accessibilité aux services offerts;

C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi);

D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations;

E – Accessibilité à l'information et aux documents;

F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile);

G – Approvisionnement en biens et en services accessibles;

H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services);

I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires.



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
A – Promotion					
Les lieux accessibles et partiellement accessibles sont méconnus.	Promouvoir les lieux et services accessibles.	1. Diffuser les lieux accessibles et partiellement accessibles dans les outils de communication municipaux, plus essentiellement dans le M-Loisirs.	La diffusion des lieux accessibles et partiellement accessibles est réalisée.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	2. Référer les citoyens vers les organismes.	Les citoyens sont référés vers les organismes appropriés.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025 En continu
Les mesures incluses au plan d'action sont méconnues des citoyens.	Promouvoir les mesures favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.	3. Diffuser annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans les outils de communication municipaux.	Le plan d'action est diffusé.	Communications et relations avec les citoyens	Mars 2025 En continu
Les organismes offrant des services aux personnes handicapées sont méconnus.	Promouvoir les organismes offrant des services aux personnes handicapées.	4. Publier une actualité afin de promouvoir les organismes dans les outils de communication municipaux.	L'actualité est publiée.	Communications et relations avec les citoyens Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les services accessibles sont méconnus.	Promouvoir les services accessibles.	5. Ajouter une page Web qui liste les services accessibles.	La page Web Accessibilité est publiée.	Communications et relations avec les citoyens	Janvier 2025
Les personnes qui vivent avec un handicap ne sont pas représentées dans les campagnes de communication municipales.	Assurer une représentativité plus inclusive à l'égard des personnes vivant avec un handicap dans les outils de communications municipaux.	6. Inclure des personnes vivant avec un handicap dans les images des outils de communication municipaux.	Les personnes vivant avec un handicap sont représentées dans les outils de communication municipaux.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025
B – Accessibilité aux services offerts					
Le nouveau site Web n'est pas accessible aux personnes malvoyantes.	Rendre le site Web accessible aux personnes malvoyantes.	7. Obtenir un budget pour procéder à la mise aux normes d'accessibilité pour personnes malvoyantes du site Web.	Le site Web est accessible aux personnes malvoyantes	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025
Il n'y a aucun protocole qui encadre l'offre de camp de jour spécialisé.	Maintenir le soutien aux organismes pour la mise en place de camp de jour pour les personnes avec des besoins particuliers.	8. Établir des protocoles d'entente avec les organismes du milieu afin d'encadrer le soutien pour la mise en place de camps de jour spécialisés.	Les protocoles sont signés.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juin 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les besoins des enfants neuro-atypiques ne sont pas comblés dans le programme régulier de camp de jour.	Soutenir l'Association Panda Lanaudière par rapport à leur offre de service pour les enfants à besoins particuliers lors du camp de jour estival.	9. Soutenir l'Association Panda Lanaudière dans l'offre de service d'un camp de jour adapté durant 6 à 6 semaines.	Le soutien est offert à l'Association Panda Lanaudière pour la tenue du camp de jour pour les enfants neuro-atypiques.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juin 2025
Les équipements adaptés disponibles pour accéder aux sentiers en période estivale sont dispendieux.	Rendre des équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille sans frais.	10. Offrir le prêt gratuit de fauteuil roulant adapté DAHÜ durant l'été et l'automne au parc du Grand-Coteau.	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025 En continu
Les équipements adaptés disponibles pour accéder aux sentiers en période estivale sont dispendieux.	Rendre des équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille sans frais.	11. Offrir, avec l'aide de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Lanaudière (ARPHL), le prêt gratuit d'équipement adapté durant l'été et l'automne au parc du Grand-Coteau.	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025 En continu
Les équipements adaptés disponibles pour accéder aux sentiers et aux patinoires en période hivernale sont dispendieux.	Rendre des équipements accessibles aux personnes handicapées et à leur famille sans frais.	12. Offrir, en collaboration de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Lanaudière (ARPHL), le prêt gratuit Trackz-ski,	Le système de prêt est mis en place et diffusé.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
		Lugiglace/Adapto-glace et Kartus-ski durant l'hiver au parc du Grand-Coteau.			
Il y a peu d'activité offerte pour les personnes mal entendante.	Bonifier l'offre d'activité.	13. Évaluer, avec le Complexe aquatique Desjardins, la possibilité d'offrir des cours d'aquaforme avec des interprètes.	L'évaluation est effectuée.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Il est difficile pour les personnes malvoyantes d'utiliser les sentiers.	Réduire les obstacles à l'utilisation des sentiers pour des personnes malvoyantes.	14. Évaluer la faisabilité technologique et les ressources financières requises pour implanter des solutions technologiques permettant aux personnes malvoyantes de se repérer dans les sentiers	Le rapport et les recommandations sont présentés à la Direction générale et déposés au budget 2026.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	15. Développer, avec les organismes mandataires, des stratégies à mettre en place pour favoriser l'accessibilité aux événements.	Les événements Festival Grande Tribu et Fête nationale sont dotés de stratégies favorisant l'accessibilité.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juillet 2025 En continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	16. Réserver et aménager une portion du site de l'événement afin qu'il soit accessible pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	La Fête nationale est dotée d'un espace réservé et aménagé pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juillet 2025 En continu
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	17. Offrir des toilettes mobiles adaptées lors des grands événements et installer des affiches pour les identifier.	Les toilettes adaptées sont disponibles et identifiées lors des grands événements (ex. : Festival Chapö, Frissons et Grande Tribu, Fête nationale).	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025 En continu
Les événements ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées dans les événements.	18. Promouvoir l'ensemble des actions et des stratégies visant à rendre les événements accessibles (ex. : espaces réservés, aménagés).	La promotion est réalisée.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juillet 2025 En continu
La Bibliothèque Bernard-Patenaude manque de ressource pour accroître le nombre d'activités adaptées aux besoins des personnes handicapées dans sa programmation.	Développer des activités adaptées aux personnes handicapées dans la programmation en favorisant une approche transversale.	19. Tenir des rencontres de remue-méninges à l'interne afin d'identifier des idées d'activités tout en misant sur les ressources du milieu	Les rencontres sont réalisées.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les bureaux de scrutin ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées.	Développer un service permettant aux personnes handicapées d'exercer leur droit de vote.	20. Mettre en place le service de vote itinérant aux électeurs dans l'impossibilité de se déplacer pour une raison de santé ou de mobilité réduite.	Le service est offert pour les élections municipales de l'automne 2025.	Greffe	Novembre 2025
C – Accessibilité au travail (embauche, conditions de travail, maintien en emploi)					
Le Service des ressources humaines manque de connaissances sur l'accueil et l'intégration en emploi des personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	21. Tenir une rencontre d'information et de sensibilisation entre le Service des ressources humaines et Essor II.	La rencontre est tenue.	Ressources humaines	Décembre 2025
La directive de recrutement ne favorise pas les lieux d'affichage accessibles aux personnes handicapées.	Faciliter l'accès à l'emploi au sein de la Ville pour les personnes handicapées.	22. Actualiser la directive de recrutement en ciblant les babillards qui favorisent l'inclusion et la diversité.	La directive est mise à jour.	Ressources humaines	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
D – Accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations					
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	23. À partir des recommandations du rapport de Kéroul et du budget alloué, poursuivre la réalisation de travaux au Pavillon du Grand-Coteau, au Petit Pavillon et à la Bibliothèque Bernard-Patenaude.	Les travaux sont réalisés en fonction du budget alloué.	Travaux publics, bâtiments, parcs et espaces verts	Décembre 2025 En continu
Les cafés-terrasses relevant du domaine public ne sont pas toujours accessibles.	Rendre accessibles universellement les cafés-terrasses.	24. Adapter la réglementation des cafés-terrasses en exigeant l'accessibilité universelle (Règlement 1103 art. 128.1.)	La réglementation est adaptée et appliquée.	Urbanisme et développement durable	Décembre 2025 En continu
Il manque des cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	Augmenter le nombre de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans les résidences pour personnes âgées (RPA).	25. Adapter la réglementation municipale afin d'ajouter une exception particulière pour les résidences pour personnes âgées (RPA).	La réglementation est adaptée et appliquée.	Urbanisme et développement durable	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les besoins des personnes handicapées ne sont pas automatiquement considérés dans l'élaboration des projets.	S'assurer de considérer les besoins des personnes handicapées lors des projets d'infrastructures urbaines.	26. Inclure une réflexion quant aux mesures pouvant être mises en place lors des travaux municipaux dès l'étape de l'élaboration des besoins.	Les besoins des personnes handicapées sont considérés dans les projets.	Génie	Décembre 2025 En continu
La Bibliothèque Bernard-Patenaude est peu adaptée pour les enfants qui ont un trouble déficitaire de l'attention avec/sans hyperactivité ou un trouble du spectre autistique.	Augmenter les connaissances en matière de mobilier actif (ex. : vélos pupitres, etc.) pour favoriser l'intégration, la concentration et la mémoire des enfants ayant un trouble déficitaire de l'attention avec/sans hyperactivité (TDAH) ou un trouble du spectre autistique (TSA).	27. Procéder à des recherches et à des évaluations pour mesurer la faisabilité de cette initiative.	Des recherches et des évaluations sont effectuées.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
La Bibliothèque Bernard-Patenaude n'a pas de borne de prêt en libre-service offrant des options d'accessibilités.	Augmenter les connaissances en lien avec les bornes en libre-service accessibles disponibles sur le marché.	28. Effectuer des recherches et évaluer la possibilité d'obtenir une borne libre-service qui offre des options de configurations en accessibilité (ex. : ajustement en hauteur pour offrir un service adapté aux personnes à mobilité réduite).	Des recherches et des évaluations sont effectuées.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
L'identification des éléments accessibles à la bibliothèque Bernard-Patenaude est incomplète.	Identifier les éléments accessibles.	29. Installer l'autocollant d'accessibilité sur la portion du comptoir de prêt qui est aménagé pour les personnes à mobilité réduite.	L'autocollant est installé.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Une proportion des installations municipales est inaccessible ou partiellement accessible.	Améliorer ou modifier des installations municipales existantes afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.	30. Embaucher une firme pour la conception et le réaménagement de l'entrée de la bibliothèque Bernard-Patenaude.	La firme est embauchée et le concept d'aménagement tient compte des besoins des personnes en situation de handicap.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
E – Accessibilité à l'information et aux documents					
Les outils de communication municipaux ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication pour les rendre plus accessibles.	31. Appliquer les normes graphiques incluant des mesures favorisant l'accessibilité et la lisibilité dans les outils de communication.	Les normes graphiques sont appliquées.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025 En continu
Les outils de communication municipaux ne sont pas tous accessibles.	Adapter les outils de communication afin de les rendre plus accessibles.	32. Évaluer les coûts, rechercher des firmes spécialisées et procéder au diagnostic de nos outils de communication pour déposer une nouvelle demande budgétaire pour couvrir les frais.	L'évaluation des coûts, un diagnostic et une nouvelle demande financière sont réalisés.	Communications et relations avec les citoyens	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
Les rencontres de consultation pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées sont principalement offertes à l'oral ou à l'écrit, excluant le langage des signes.	Rendre les services municipaux accessibles aux personnes sourdes et malentendantes lors des rencontres de consultation.	33. Offrir un service d'interprétariat aux personnes ayant une incapacité auditive durant les consultations pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Le service est offert.	Culture, loisirs et vie communautaire	Juillet 2025 En continu
Il n'existe aucun registre qui indique les personnes assignées au plan d'action des personnes handicapées dans les services municipaux.	Offrir un outil de référence aux employés afin de savoir qui consulter au sein des différents services municipaux en lien avec le plan d'action.	34. Créer un registre à l'interne à des fins de consultations.	Le registre est créé et diffusé à l'interne.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
F – Adaptation aux situations particulières (urgence, santé publique, sécurité civile)					
Les employés manquent de connaissances sur les façons de communiquer avec une personne sourde ou malentendante.	Outiller les employés municipaux afin de faciliter la communication avec une personne sourde ou malentendante en situation d'urgence.	35. Produire des cartes de visite adaptées, avec pictogrammes, pour les services d'urgence.	Les cartes de visite sont produites.	Communications et relations avec les citoyens Police Prévention des incendies	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
G – Approvisionnement en biens et en services accessibles					
Le personnel du Service de l'approvisionnement manque de connaissance concernant l'approvisionnement accessible.	Augmenter les connaissances en matière d'approvisionnement accessible.	36. Effectuer des recherches, des formations, consulter et posséder des outils, en lien avec notion de l'approvisionnement accessible.	Les connaissances sont transmises aux employés.	Finances	Décembre 2025
Les employés municipaux ont une méconnaissance de l'approvisionnement accessible.	Outiller les employés et accroître leurs connaissances en matière d'approvisionnement accessible.	37. Bonifier la politique d'approvisionnement concernant l'accessibilité universelle.	La politique est bonifiée.	Finances	Décembre 2025
Les documents d'appels d'offres n'incluent pas des critères en lien à l'accessibilité.	Développer des outils d'appels d'offres en incluant des critères en lien à l'accessibilité pour favoriser un réflexe inclusif.	38. Ajouter des critères relatifs à l'accessibilité dans les documents d'appel d'offres.	Les documents sont bonifiés.	Finances	Décembre 2025
Le formulaire d'appel d'offres public ne permet pas aux soumissionnaires de démontrer leurs orientations inclusives.	Intégrer des questions en lien à l'accessibilité universelle dans le formulaire d'appel d'offres public afin de sensibiliser, d'encourager les entreprises à développer des orientations inclusives et de repérer celles qui partagent une vision commune.	39. Offrir aux fournisseurs un formulaire d'appel d'offres incluant une section en matière d'inclusion et d'accessibilité universelle.	Le questionnaire est intégré dans le formulaire d'appel d'offres public.	Finances	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
H – Adaptation dans le cadre de toute autre activité (règlements, directives, programmes, services)					
Les exigences contenues dans les règlements d'urbanisme sont moindres que les normes et pratiques actuellement en vigueur en matière d'accessibilité.	S'assurer que les règlements d'urbanisme soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité dans un contexte changeant.	40. Réviser et bonifier les règlements d'urbanisme afin d'ajuster les exigences en matière d'accessibilité.	Les règlements d'urbanisme sont révisés, bonifiés et adoptés.	Urbanisme et développement durable	Décembre 2025
Les exigences en matière d'accessibilité universelle sont méconnues auprès des promoteurs et des entrepreneurs.	Accompagner les promoteurs et les entrepreneurs afin de s'assurer de la connaissance et la compréhension des exigences en matière d'accessibilité universelle.	41. Offrir un soutien adapté et inciter les promoteurs à appliquer les normes en matière d'accessibilité universelle lors de construction de nouvelles unités d'habitation par l'application du règlement « Construction durable, normes minimales de construction ».	L'information concernant le règlement « Construction durable et normes minimales de construction » est diffusée aux promoteurs et aux entrepreneurs ».	Urbanisme et développement durable	Décembre 2025 En continu



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
I – Sensibilisation, information et formation du personnel et des mandataires					
Le Portail Solidaire, service d'accueil, de référencement et d'accompagnement personnalisé, est méconnu.	Informier le personnel municipal sur les services du Portail Solidaire.	42. Diffuser l'information du Portail Solidaire dans l'intranet.	Le Portail Solidaire est reconduit et les citoyens y sont référés.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Les organismes manquent de connaissances ou d'expertise sur la réalité des personnes handicapées.	Sensibiliser les responsables des organismes sportifs et de loisirs à la réalité des personnes handicapées afin d'améliorer leur offre de service d'activité pour les personnes handicapées.	43. Offrir une formation par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Lanaudière (ARPHL) aux organismes sportifs et de loisirs.	La formation est suivie par au moins une personne de chaque organisme reconnu par la politique de reconnaissance de la Ville de Mascouche.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Le Centre de référence des services sociaux et communautaires (211) est méconnu.	Informier le personnel municipal sur le centre de référence des services sociaux et communautaires.	44. Diffuser l'information du 211 sur l'Intranet, le site Web de la Ville de Mascouche et les tableaux d'affichage électronique.	Les citoyens sont référés au service 211.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Les organismes culturels reconnus par la politique de reconnaissance de la Ville de Mascouche ne sont pas informés des	Informier les organismes culturels sur les orientations et les engagements de la Ville de Mascouche en matière d'accessibilité universelle.	45. Informier les organismes culturels des orientations en lien à l'accessibilité universelle et les encourager à adopter des pratiques dans ce	Les organismes culturels reconnus par la politique de reconnaissance sont informés.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs de résultat	Responsables	Échéancier
orientations et des engagements de la Ville en matière d'accessibilité universelle.		sens au sein de leur organisation.			
Les organismes culturels reconnus ne sont pas informés des orientations et des engagements de la Ville en matière d'accessibilité universelle.	Informers les organismes culturels sur les orientations et les engagements de la Ville de Mascouche en matière d'accessibilité universelle.	46. Informers les organismes culturels sur les orientations de la Ville et les encourager à développer des activités pour les personnes en situation de handicap dans leur programmation.	Les organismes culturels reconnus par la politique de reconnaissance sont informés.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025
Les organismes culturels reconnus ne possèdent pas d'outils pour analyser et pour mettre en place des stratégies d'accessibilité universelle dans le cadre de leurs activités et de leurs événements.	Outiller les organismes culturels afin qu'ils intègrent des stratégies d'accessibilité universelle dans leurs activités et dans leurs événements.	47. Présenter aux organismes culturels la grille d'Altergo pour analyser l'accessibilité universelle et leur transmettre l'outil afin de réduire les obstacles rencontrés chez les personnes en situation de handicap dans les activités et dans les événements.	Les organismes sont informés et la grille d'analyse d'Altergo est transmise.	Culture, loisirs et vie communautaire	Décembre 2025



REMERCIEMENTS

Organismes et partenaires

- Amis de Lamater
- Association des Sourds de Lanaudière
- Association des devenus sourds et des malentendants du Québec secteur des MRC de L'Assomption et des Moulins
- Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
- Coopérative de la Solidarité Le Chez Nous du communautaire des Moulins
- Centre d'action Bénévoles des Moulins
- Dimavie
- La Rose Bleue
- L'Office Municipale D'Habitation de Lanaudière Sud
- Office des personnes handicapées du Québec
- Panda
- Parrainage Civique Lanaudière
- Réseau des proches aidants
- Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)
- TDL Lanaudière
- Louise Martin, Interprète LSQ-Français

Ville de Mascouche

- Commission culture, loisirs et vie communautaire
- Services municipaux

Mention spéciale aux personnes en situation de handicap

- Émilie Archambault
- Damien Gramont
- Valérie Blondin-Demers

Ensemble, nous allons plus loin pour bâtir une ville inclusive !

Adopté par le conseil municipal le 17 mars 2025 / Résolution 250317-36

Déposé à l'**Office des personnes handicapées du Québec**

Ce document est également disponible en version PDF sur le site Internet de la Ville de Mascouche : mascouche.ca

Et en format Word (.doc) sur demande

Document créé par le Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Mascouche

